#### **DELIBERATION**

### du Conseil d'administration de l'Université du Mans

## Séance du 19 décembre 2023

## II. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBATS D'ORIENTATION GENERAL

#### 2.1- Ressources Humaines

# 2.1.4 Actualisation du régime indemnitaire des personnels relevant du corps des IGR

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3;
- VU les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;
- VU l'avis de Comité Social d'Administration de l'Etablissement, réuni en séance le 15 décembre 2023.

## APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Approuve avec 0 abstention, 30 voix pour et 0 voix contre, l'actualisation du régime indemnitaire des personnels relevant du corps des IGR. Le détail est annexé à la présente.

Le Mans, le 8 mars 2024

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36